



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49050>

Département(s) de publication : **78**

Annonce n° **26-49050**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 28780053600032

Ville : Versailles

Code postal : 78007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 78

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance, support et évolution du logiciel AGENDIS au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS 78)

Code CPV principal - Descripteur principal : 72267100

Type de marché : Services

Critères d'attribution : Moyens et modalités mis en oeuvre pour le respect du périmètre et des exigences demandées, notamment concernant les délais de résolution des anomalies : 30% Prix : 70%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 1 Date d'attribution : 24/04/26 Marché n° : 2026pn019 Astillia, 54b rue Gabriel Seailles, 77630 Barbizon Montant Ht : 200 000,00 Euros Renseignements complémentaires : Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Article R2122-3 3° Droits d'exclusivité du Code de la commande publique). La valeur totale du marché indiquée dans le présent avis correspond au montant maximum du marché sur sa durée totale (4 ans). L'accord-cadre est conclu pour un montant minimum annuel de 33 234,93 euro(s) Ht (maintenance forfaitaire annuelle) et un montant maximum annuel de 50 000 euro(s) Ht

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/05/2026